



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 22 avril 2024 à 17 heures 30

Ordre du jour

Séance publique

Communications.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [2] **Cabinet du Secrétaire** - - [2584699 \(R\)](#)
Délégation du contreseing du Secrétaire communal aux Chefs de Départements.
Délégation du contreseing du Secrétaire communal aux Chefs de Départements pour les documents mentionnés dans l'arrêté du Collège.
-
- [3] **Secrétaire** - Direction juridique - Tutelle administrative - [2587349 \(R\)](#)
Eglise des Saints-Jean et Etienne aux Minimes.- Compte 2022.
Emettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle du compte 2022.- Excédent : 757,41 EUR.
-
- [4] **Secrétaire** - Direction juridique - - [2588625 \(R\)](#)
SJ.51.383/HS/LV. - Résiliation de l'emphytéose du COIB sur l'immeuble sis avenue de Bouchout 9 à 1020 Bruxelles.- Prolongation de la mise à disposition des lieux jusqu'au 15/09/2024.- Convention d'occupation précaire.
Convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Comité Olympique et Interfédéral belge concernant l'occupation précaire de l'immeuble situé avenue de Bouchout 9 à 1020 Bruxelles.
-
- [5] **Secrétaire** - Secrétariat central SEC - - [2569337 \(R\)](#)
"Emergency@Infrabel".- Convention avec Infrabel.
Convention entre la Ville de Bruxelles et Infrabel dans le cadre de l'accès à la plateforme "Emergency@Infrabel" pour les services de secours et de planification d'urgence ainsi que les autorités civiles concernées par la gestion de crise.
-
- [6] **Secrétaire** - Secrétariat central SEC - - [2584727 \(R\)](#)
Asbl "Brufête".- Subside : 5.000,00 EUR.
Octroi d'un subside de 5.000,00 EUR à l'asbl "Brufête", pour le festival "Classissimo 2024".- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024.
-
- [7] **Secrétaire** - Secrétariat central SEC - - [2585638 \(R\)](#)
Asbl "Maison de la Francité".- Subside : 20.000,00 EUR.
Octroi d'un subside de 20.000,00 EUR à l'asbl "Maison de la Francité", pour aider à couvrir les frais de fonctionnement.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024.
-

- [8] **Secrétaire** - Secrétariat central SEC - - [2584428 \(R\)](#)
Asbl "Teroubi".- Subside : 5.000,00 EUR.
Octroi d'un subside de 5.000,00 EUR à l'asbl "Teroubi", pour le festival "l'Afrique En couleurs 2024" qui se tiendra du 31/08 au 01/09/2024 à Tour et Taxis.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024.
-
- [9] **Secrétaire** - Direction Bravvo - - [2580322 \(R\)](#)
Contrat de Sécurité et de Prévention 2024.- Subside à l'asbl "BRAVVO - Bruxelles Avance /Brussel Vooruit".
Octroi d'un subside de 1.300.000,00 EUR à l'asbl "BRAVVO - Bruxelles Avance / Brussel Vooruit".- Article 30042/33202 du budget ordinaire 2024.
-
- [10] **Budget & Finances** - Secrétariat central FIN - - [2589959 \(R\)](#)
Fondation Saint-Pierre.- Subside : 500.000,00 EUR.
Principe de l'octroi d'un subside de 500.000,00 EUR en faveur de la Fondation Saint-Pierre dans le cadre des missions en Ukraine.- Article 87201/52252 du budget extraordinaire 2024.- Projet d'investissement n° PC01-4-2024.
-
- [11] **Budget & Finances** - Secrétariat central FIN - - [2589620 \(R\)](#)
Asbl "Parc des Expositions de Bruxelles" en abrégé "Brussels Expo".- Subside : 1.000.000,00 EUR.
Octroi d'un subside de 1.000.000,00 EUR en faveur de l'asbl "Parc des Expositions de Bruxelles" en abrégé "Brussels Expo" dans le cadre de l'aménagement des bureaux d'un commissariat de Police dans un bâtiment des Palais des Expositions.- Article 93003/63551 du budget extraordinaire de 2024.- Projet n° PC03-1-2024.
-
- [12] **Budget & Finances** - Secrétariat central FIN - - [2584499 \(R\)](#)
Asbl "Immersive HUB".- Convention de partenariat 2024 (Exposition Magritte).- Aide logistique.
Convention de partenariat entre la Ville et l'asbl "Immersive HUB" pour l'événement "Magritte : The Immersive Experience".
-
- [13] **Budget & Finances** - Secrétariat central FIN - - [2589579 \(R\)](#)
Asbl "Parc des Expositions de Bruxelles" en abrégé "Brussels Expo".- Subside : 5.000.000,00 EUR.
Octroi d'un subside de 5.000.000,00 EUR en faveur de l'asbl "Parc des Expositions de Bruxelles" en abrégé "Brussels Expo" dans le cadre de la rénovation des Palais des Expositions.- Article 93003/63551 du budget extraordinaire de 2024.- Projet n° PC03-3-2023.
-
- [14] **Budget & Finances** - Secrétariat central FIN - - [2589642 \(R\)](#)
Participation en faveur de la Régie Communale Autonome Bourse de 300.000,00 EUR.
Participation en faveur de la Régie Communale Autonome Bourse de 300.000,00 EUR.
-
- [15] **Budget & Finances** - Secrétariat central FIN - - [2589043 \(R\)](#)
Financement de l'hôpital Saint-Pierre.- Caution solidaire pour la nécessité de crédits à long terme pour 2024 avec une durée de 10 et 30 ans.- Conventions entre la Ville et les banques ING Belgique et Belfius Banque.
1) Caution solidaire pour les besoins en emprunts long terme à 10 ans pour l'année d'investissement 2024 pour l'hôpital Saint-Pierre qui s'élève à 5.000.000,00 EUR.- Convention de cautionnement entre la Ville et la banque ING Belgique.- 2) Caution solidaire pour les besoins en emprunts long terme à 30 ans pour l'année d'investissement 2024 pour l'hôpital Saint-Pierre qui s'élève à 20.000.000,00 EUR.- Convention de cautionnement entre la Ville et la banque Belfius Banque.
-

Dossiers de M. l'Echevin Hellings

[16] **Achats & Facilities** - - Achats - [2586155 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix et en 2 lots ayant pour but le transport, pendant 48 mois, de personnes par autobus et autocar (AFA/012971/DDR).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 361.831,78 EUR, TVA de 6% comprise, pour le lot 2 (transport de personnes commandé par d'autres services que la cellule Transport scolaire du Département Instruction publique) par rapport à l'estimation de ce lot, portant le montant de ce lot à 2.251.831,78 EUR et le montant du marché à 5.857.699,50 EUR, chaque fois TVA comprise.- Divers articles de codes économiques 12101, 12406, 12422 et 12424 des budgets ordinaires de 2024 à 2028 (pour les budgets de 2025 à 2028 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).

[17] **Achats & Facilities** - - Achats - [2575902 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix ayant pour but la fourniture, pendant 48 mois, de papiers et cartons spécifiques (AFA/013287/DCH).- Principe.

Procédure ouverte en application de l'article 36 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013287/DCH.- Dépense de 1.400.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Divers articles de codes économiques 12302, 12402 et 12306 des budgets ordinaires de 2024 à 2028 (pour les budgets de 2025 à 2028 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).

[18] **Achats & Facilities** - - Achats - [2578444 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but l'affichage, pendant 12 mois, de diverses campagnes via JCDecaux dans les transports en commun bruxellois (AFA/013095/CIA).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, d), iii) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013095/CIA.- Dépense de 150.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Divers articles de codes économiques 12406, 12306, 12318 et 12201 des budgets ordinaires de 2024 et 2025 (pour le budget de 2025 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 77 du Collège du 28/03/2024 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[19] **Achats & Facilities** - - Achats - [2585773 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour but le placement, l'affichage, la maintenance et l'enlèvement de panneaux électoraux et accessoires dans le cadre des élections européennes, fédérales et régionales du 9 juin 2024 et des élections communales du 13 octobre 2024 (AFA/013390/NBZ).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013390/NBZ.- Dépense de 140.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 10407/12448 du budget ordinaire de 2024.- Prendre pour information la décision n° 322 du Collège du 28/03/2024 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[20] **Achats & Facilities** - - Achats - [2578030 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix ayant pour but la fourniture, pendant 12 mois, de moyens pour lutter contre la prolifération des pigeons (AFA/013351/MGG).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, d), ii) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013351/MGG.- Dépense de 110.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, dont 1.500,00 EUR pour l'achat de distributeurs de graines et 108.500,00 EUR pour les autres fournitures et prestations du marché.- Article 87906/74451 des budgets extraordinaires de 2024 et 2025 pour l'achat de distributeurs de graines, articles 87506/12402 (81.500,00 EUR) et 87506/12406 (27.000,00 EUR) des budgets ordinaires de 2024 et 2025 pour respectivement l'achat de graines et toutes les autres prestations du marché (pour le budget de 2025 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt de 1.500,00 EUR.- Prendre pour information la décision n° 316 du Collège du 28/03/2024 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

- [21] **Achats & Facilities** - - Achats - [2588800 \(R\)](#)
Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.
Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Numéro du marché : 013387.- Estimation totale de 7.000,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2024.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 523 du Collège du 11/04/2024 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.
-
- [22] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2586436 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2024-025.
Marché public de faible montant portant le numéro 24-0500-183.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 3.505,81 EUR, TVA comprise.- Article 13605/745/53 du budget extraordinaire de 2024.- Projet d'investissement n° MO05-68-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 137 du Collège du 11/04/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [23] **Espaces publics et verts** - Logistique - Parc automobile - [2584736 \(R\)](#)
Soutien logistique 2024.- Asbl "Le 8e jour" (1000 Bruxelles).
Mise à disposition à l'asbl "Le 8e jour" d'un minibus pour l'organisation d'un séjour au domaine provincial de Chevetogne du 16 au 20/09/2024 inclus, aux conditions reprises dans l'arrêté.
-
- [24] **Patrimoine public** - - Techniques spéciales - [2586791 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2024/134.- Marché public de services ayant pour objet la mission de conseil juridique dans le cadre du projet réseau de chaleur.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 31.460,00 EUR, TVA comprise.- Article 87966/74760 du budget extraordinaire de 2024.- Chantier n° 221313.- Projet d'investissement n° AEK06-3-2017.- Emprunt : article 87903/96151.- Prendre pour information la décision n° 124 du Collège du 11/04/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [25] **Patrimoine public** - - Techniques spéciales - [2580802 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2024/061.- Marché public de services ayant pour objet la mission d'étude relative aux calculs des gains énergétiques suite à la rénovation de la Bourse - place de la Bourse à 1000 Bruxelles.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 5.989,50 EUR, TVA comprise.- Article 87966/74760 du budget extraordinaire de 2024.- Chantier n° 221041.- Projet d'investissement n° AEK06-3-2017.- Emprunt : article 87903/96151.- Prendre pour information la décision n° 144 du Collège du 11/04/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Dhondt

- [26] **Espaces publics et verts** - - Études - Permis - [2588685 \(R\)](#)
16/24 - TV/2022/189/EP.- Convention de subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale, pour le projet PAVE.- Avenant modificatif n° 1.
Avenant modificatif n° 1 à la convention n° TV/2022/189/EP du 03/10/2022 entre la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale, ayant pour objet la prolongation de couverture du subside jusqu'au 31/12/2025.

Dossiers de M. l'Echevin Maingain

- [27] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2578275 \(R\)](#)
Règlement de la redevance relatif à l'établissement d'avis du Bourgmestre en application de l'Arrêté Royal du 17/02/2022, de l'Arrêté Royal du 22/12/2010, et de l'Arrêté Royal du 11/10/2018.- Modification 2024.
Règlement de la redevance relatif à l'établissement d'avis du Bourgmestre en application de l'Arrêté Royal du 17/02/2022, de l'Arrêté Royal du 22/12/2010, et de l'Arrêté Royal du 11/10/2018.- Modifications aux articles 5 et 6.

- [28] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2584429 \(R\)](#)
Fritkot sur la place Peter Benoît.- Avenant à la convention.
Avenant à la convention entre la Ville de Bruxelles et la société J&J sprl, sis place Peter Benoit 17, exploitant du fritkot sur la place Peter Benoît.
-
- [29] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2586343 \(R\)](#)
Avenant à la convention avec la sprl "Mood for Green" relative à l'exploitation des deux kiosques dans le Parc de Bruxelles.
Avenant à la convention entre la Ville de Bruxelles et la sprl "Mood for Green", exploitant des deux kiosques dans le Parc de Bruxelles, modifiant la durée de l'autorisation relative à l'occupation des deux kiosques.
-
- [30] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2588636 \(R\)](#)
Association de fait "Les habitants et commerçants du boulevard du Dixmude".- Subside 2024 : 1.500,00 EUR.
Octroi d'un subside de 1.500,00 EUR à l'association de fait "Les habitants et commerçants du boulevard du Dixmude" pour l'organisation d'une brocante en 2024.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2024.
-
- [31] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2588665 \(R\)](#)
Asbl "Foire du Livre de Bruxelles".- Subside 2024 : 20.000,00 EUR.
Octroi d'un subside de 20.000,00 EUR à l'asbl "Foire du Livre de Bruxelles" pour l'organisation de "La Foire du livre hors les murs" en 2024.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2024.
-
- [32] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2583597 \(R\)](#)
Asbl "Werk Centrale de l'Emploi".- Subside 2024 : 520.000,00 EUR.- Convention.
Convention entre la Ville et l'asbl "Werk Centrale de l'Emploi" relative à la mise à disposition de la somme de 520.000,00 EUR à l'asbl.- Subsidés d'exploitation et de fonctionnement en 2024.- Article 85109/33202 du budget ordinaire de 2024.
-
- [33] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2588699 \(R\)](#)
Asbl "Slow Culture".- Subside 2024 : 10.000,00 EUR.
Octroi d'un subside de 10.000,00 EUR à l'asbl "Slow Culture" pour l'organisation de "Slowroom Brussels 2024" et "Spring Edition" en 2024.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2024.
-
- [34] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2589742 \(R\)](#)
Asbl "Animacy".- Subside 2024 : 20.000,00 EUR.
Octroi d'un subside de 20.000,00 EUR à l'asbl "Animacy" pour l'organisation de "Fifty Lab Music Festival 2024".- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2024.
-
- [35] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2588682 \(R\)](#)
Asbl "Groupe d'Animation du Quartier européen de la Ville de Bruxelles, dit quartier nord-est".- Subside 2024: 5.000,00 EUR.
Octroi d'un subside de 5.000,00 EUR à l'asbl "Groupe d'Animation du Quartier européen de la Ville de Bruxelles, dit quartier nord-est" pour l'organisation de la "Fête du Quartier/brocante, WinterPop et Infor-Quartier" en 2024.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2024.
-

- [36] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2588645 \(R\)](#)
Asbl "BXL Beer Fest".- Subside 2024 : 15.000,00 EUR.
Octroi d'un subside de 15.000,00 EUR à l'asbl "BXL Beer Fest" pour l'organisation de "BXL Beer Fest - 2024".- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2024.

- [37] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2572975 \(R\)](#)
Asbl "Entreprendre Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles".- Subside 2024 : 1.819.000,00 EUR.- Convention.
Convention entre la Ville et l'asbl "Entreprendre Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles" fixant les obligations et modalités de paiement relatives au subside 2024 de 1.819.000,00 EUR.- Articles 52009/32201 (1.650.000,00 EUR) et 42106/52252 (169.000,00 EUR) du budget ordinaire 2024.

- [38] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2588677 \(R\)](#)
Asbl "Union des Commerçants et Indépendants de Heembeek-Centre".- Subside 2024 : 10.000,00 EUR.
Octroi d'un subside de 10.000,00 EUR à l'asbl "Union des Commerçants et Indépendants de Heembeek-Centre" pour l'organisation d'une "Braderie/Brocante" en 2024.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2024.

- [39] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2588661 \(R\)](#)
Asbl "Jazz Projects".- Subside 2024 : 10.000,00 EUR.
Octroi d'un subside de 10.000,00 EUR à l'asbl "Jazz Projects" pour l'organisation du "Lotto Brussels Jazz Weekend" en 2024.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2024.

Dossiers de M. l'Echevin El Ktibi

- [40] **Affaires citoyennes** - Population - Population - [2584921 \(R\)](#)
Adhésion à la centrale d'achats concernant l'accord-cadre relatif à des fournitures/prestations en rapport avec les élections du 9 juin 2024 (impression de bulletins, packs/colis pour les bureaux électoraux, affiches diverses, matériel électoral, ...) passé par le SPF Intérieur et plus précisément concernant le lot n° 6 spécifique aux élections en Région de Bruxelles-Capitale.
1) Passer par l'accord-cadre organisé par le SPF Intérieur dans le cadre du lot n° 6 attribué à l'adjudicataire Van den Broele, n° de TVA 0451.355.351, sis Stationslaan, 23 à 8000 Bruges, sur base de son offre du 27/11/2023 concernant des fournitures/prestations en rapport avec les élections du 09/06/2024 (impression de bulletins, packs/colis pour les bureaux électoraux, affiches diverses, matériel comme des urnes, isolements, ...).- 2) Charger le Collège de passer les marchés subséquents dans le cadre de ce marché sur base de la décision du SPF Intérieur avec l'adjudicataire désigné.

Dossiers de Mme l'Echevine Jellab

- [41] **Espaces publics et verts** - - Propreté publique - [2585859 \(R\)](#)
TV/2021/82/PP.- Réseau de "toilettes accueillantes".- Mise à jour de la liste des participants et octroi des primes pour l'année 2024.
1) Mettre fin, avec effet au 31/12/2023, à la convention "toilettes accueillantes" liant la Ville de Bruxelles aux établissements "Le Carlton" (Gaby sprl, avenue Houba de Strooper 98 à 1020 Bruxelles), "La Pièce" (She Hospitality, rue Auguste Orts 38-40 à 1000 Bruxelles), "Barcode Café" (HAV GROUP, boulevard Emile Jacqmain 10 à 1000 Bruxelles), "Le Skievelat Sablon" (Spagtop SA, rue Joseph Stevens 18 à 1000 Bruxelles) et "Le Park Side" (Chez Jef, avenue de la Joyeuse Entrée 24 à 1000 Bruxelles).- 2) Participation au réseau de "toilettes accueillantes", depuis le 01/01/2024, de l'établissement "Papier Beurre", place Surllet de Chokier 1 à 1000 Bruxelles.- 3) Convention "toilettes accueillantes" avec ce nouvel établissement pour officialiser sa participation à partir du 01/01/2024.- 4) Liste mise à jour d'un total de 52 établissements privés participant au réseau de "toilettes accueillantes" et liste de 13 bâtiments de la Ville faisant partie du réseau.- 5) Octroi, pour l'année 2024, d'une prime de 1.000,00 EUR aux 52 établissements privés participant au réseau de "toilettes accueillantes", par le biais de deux versements de 500,00 EUR à la fin de chaque semestre de l'année 2024.- Dépense totale de 52.000,00 EUR, dont 51.000,00 EUR à l'article 87605/321/01 et 1.000,00 EUR à l'article 87605/331/01 du budget ordinaire 2024.

- [42] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2580235 \(R\)](#)
Marché public de travaux reconductible et ayant pour objet la pose, l'enlèvement et le remplacement de mobilier urbain destiné à la collecte ou à la prévention de déchets, pendant une période de 12 mois (EPV/2024/12/PP).- Principe.
Procédure négociée directe avec publication préalable en application des articles 35, 6° et 41 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° EPV/2024/12/PP.- Dépense totale de 200.000,00 EUR TVA comprise, soit 100.000,00 EUR TVA comprise par an.- Article 87605/735/60 de budgets extraordinaires de 2024 et de 2025, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption du budget 2025 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle.- Projet d'investissement n° ZJ05-19-2021.- Emprunt.
-
- [43] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2580276 \(R\)](#)
Marché public de services ayant pour but la livraison avec placement de toilettes publiques autonettoyantes sur le territoire de la Ville de Bruxelles et leur entretien périodique et correctif (EPV/2024/09/PP).- Principe.
Procédure ouverte en application des articles 35, 1° et 36 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° EPV/2024/09/PP.- Dépense totale de 3.800.000,00 EUR (TVA et reconduction comprises).- Article 87605/731/60 des budgets extraordinaires de 2024 et 2026, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption du budget 2026 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle.- Article 10491/725/60 du budget extraordinaire de 2024.- Article 87605/124/06 des budgets ordinaires 2024 à 2038 inclus, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de budgets de 2025 à 2038 par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle.- Projets d'investissement n°s ZJ05-52-2019 et PA91-1-2021.- Emprunts.
-
- [44] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2587131 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2024-027.
Marché public de faible montant portant le numéro 24-0500-193.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 547,40 EUR TVA comprise.- Article 87605/744/51 du budget extraordinaire de 2024.- Projet d'investissement n° KL05-486-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 597 du Collège du 11/04/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [45] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2584557 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2024-021.
Marchés publics de faible montant portant les numéros 24-0500-163 et 24-0500-172.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 14.391,27 EUR, TVA comprise.- Articles 76605/745/51 et 76605/745/53 du budget extraordinaire de 2024.- Projets d'investissement n°s BM05-301-2009 et BM05-302-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 289 du Collège du 11/04/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [46] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2586321 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2024-024.
Marché public de faible montant portant le numéro 24-0500-131.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 3.383,26 EUR, TVA comprise.- Article 87805/745/53 du budget extraordinaire de 2024.- Projet d'investissement n° BM05-520-2009.- Emprunt.- Sous réserve de l'approbation du budget 2024 par l'autorité de tutelle.- Prendre pour information la décision n° 293 du Collège du 11/04/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [47] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2583877 \(R\)](#)
Propreté publique.- Asbl "Projets Versailles".- Subside : 3.000,00 EUR.
Octroi d'un subside de 3.000,00 EUR à l'asbl "Projets Versailles" pour des animations de sensibilisation à la propreté publique avec les jeunes du quartier Versailles en 2024.- Article 87605/332/02 du budget ordinaire 2024.
-
- [48] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2583838 \(R\)](#)
Propreté publique.- Asbl "Zinneke".- Subside : 2.500,00 EUR.
Octroi d'un subside de 2.500,00 EUR à l'asbl "Zinneke" pour l'animation de la "Zinnode Party Nord" lors du projet "Zinneke Parade 2024", afin de sensibiliser les citoyens à la propreté publique.- Article 87605/332/02 du budget ordinaire 2024.
-

- [49] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2586206 \(R\)](#)
Propreté Publique.- "HSBS de Droomboom".- Subside 2024/3 : 1.100,43 EUR.
Octroi d'un subside de 1.100,43 EUR à l'école "HSBS de Droomboom" pour l'acquisition de matériel pour des actions de nettoyage aux abords de cette école.- Article 87605/332/02 du budget ordinaire 2024.
-

Dossiers de M. l'Echevin Pinxteren

- [50] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2584760 \(R\)](#)
Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers" - Opération 1.2.C "Réaménagement du paysager de l'esplanade".- Marché public de services ayant pour objet la mission d'ingénierie portant sur la stabilité, l'hydraulique et les impétrants de la dalle recouvrant le parking du socle de logements du Foyer Laekenois, situé entre l'avenue de l'Héliport et la chaussée d'Anvers à 1000 Bruxelles (CAR/24/PN/264).- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable après consultation de 3 opérateurs économiques.- Cahier spécial des charges n° CAR/24/PN/264.- Dépense estimée à 70.000,00 EUR, TVA comprise.- Article 93022/73160 du budget extraordinaire de 2024.- Projet n° PA22-7-2022.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 369 du Collège du 28/03/2024, en application de l'article 234 §§ 1 et 3 de la Nouvelle Loi Communale.
-
- [51] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2582846 \(R\)](#)
Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers".- Opération 4.1 "Made in Héliport-Anvers".- 2ème édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Subside nominatif projet "Sport découverte".
Octroi d'un subside de 2.500,00 EUR à M. Younes EL KHCHINE, à titre d'avance (50%) pour son projet d'initiative citoyenne "Sport-découverte", porté dans le cadre du Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers".- Article 93022/33101 du budget ordinaire de 2024.- Financement (100%) par un subside régional CQD.
-
- [52] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2583559 \(R\)](#)
Contrat de Quartier Durable Versailles.- Opération 3.1 «Made in Versailles».- 1ère édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Liste des subsides nominatifs.
Octroi des subsides répartis comme suit :
- 2.050,00 EUR pour "Le cercle de la femme artiste" porté par Mme BOUJEDDAINE Amina ;
- 1.272,50 EUR pour "Chile Chico" porté par Mme TYTGAT Ema ;
- 2.219,00 EUR pour "Premier Pas" porté par Mme KICHOU Fatima.
Article 93022/33101 (avances de 50%) du budget ordinaire 2024.- Financement (100%) par le subside régional du contrat de quartier.
-
- [53] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2583339 \(R\)](#)
Contrat École Drootbeek.- Appel à projets "École accueillante - Partie 2".- Asbl "Gemeenschapscentrum Nekkersdal".- Subside : 16.000,00 EUR.- Convention.
1) Octroi à l'asbl "Gemeenschapscentrum Nekkersdal" un subside pluriannuel pour un montant total de 16.000,00 EUR, dont 4.600,00 EUR au budget ordinaire de 2024.- Article 93022/33202 du budget ordinaire 2024.- Financer la dépense par un subside.- 2) Convention n° CAR/24/267 entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Gemeenschapscentrum Nekkersdal".
-
- [54] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2586333 \(R\)](#)
Contrat École De Mot-Couvreur - Appel à projets "Préfiguration et activation de la place du Nouveau Marché aux Grains" & "Chantier ouvert : mobiliers itinérants".- Règlement de participation.
Règlement de l'appel à projets "Préfiguration et activation de la place du Nouveau Marché aux Grains" & "Chantier ouvert : mobiliers itinérants" organisé dans le cadre du Contrat École De Mot-Couvreur.
-
- [55] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2538284 \(R\)](#)
Contrats de Rénovation Urbaine : CRU7 - "Autour de la Gare du Midi".- Actions de soutien aux activités de cohésion sociétale et de vie collective ciblé sur six thématiques.- Appel à projets.- Règlement de participation.
Règlement de participation de l'appel à projets du Contrat de Rénovation Urbaine CRU7 - "Autour de la Gare du Midi".
-

Dossiers de Mme l'Echevine Houba

[56] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2584083 \(R\)](#)

Culture.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 88.000,00 EUR.

Octroi des subsidés spécifiques pour un montant total de 88.000,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 17.500,00 EUR à l'asbl "Mima Muséum" pour le soutien des expositions temporaires de la Saison 2024;
- 10.000,00 EUR à l'asbl "FrancoFaune" pour l'organisation du festival "FrancoFaune 2024";
- 5.000,00 EUR à l'asbl "Slow Culture" pour l'organisation de l'événement "Slowroom Brussels 2024";

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 5.000,00 EUR à l'asbl "FrancoFaune" pour l'organisation du festival "FrancoFaune 2024";
- 500,00 EUR à l'asbl "Comité International de Musique Festivals Pro Musica Pulchra" pour l'organisation de la 3ème promenade d'orgue;

- 6.500,00 EUR à l'asbl "VKRS" pour l'organisation du "VKRS Festival 2024" aux Riches-Claires;

- 2.500,00 EUR à l'asbl "Artist City" pour l'organisation de l'événement "Artist City Event 3";

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 12.000,00 EUR à l'asbl "L'architecture qui dégenre" pour "la Journée du Matrimoine" 2024, ainsi que pour la "Saison Matrimoine 2025";

- 6.000,00 EUR à l'asbl "Théâtre les Tanneurs" pour la réalisation du spectacle : "L'Atelier des Femmes : la suite du Café l'Or";

- 7.000,00 EUR à l'asbl "Festival van Vlaanderen Brussel" pour le "Walden festival 2024";

- 2.500,00 EUR à l'asbl "Artfusion" pour l'organisation du festival "Expressions Mixtes 1ère édition" au Centre Culturel Bruegel, Le Grands Carmes et Hôte gallery;

- 7.500,00 EUR à l'asbl "Les Volumineuses" pour l'organisation de l'événement "Volume 6 et Volume 8" à l'Espace Magh et au Centre Culturel Bruxelles Nord;

- 5.000,00 EUR à l'asbl "Marcel" pour l'organisation du festival "Offscreen 2024";

- 1.000,00 EUR à l'asbl "Pizzicato" pour l'organisation de l'événement "Africa Lyrique 2024".

[57] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2584223 \(R\)](#)

Culture & Tourisme.- Subsidés de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 82.450,00 EUR.

Octroi des subsidés spécifiques pour un montant total de 82.450,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 5.000,00 EUR à la fondation d'utilité public "Fondation Maurice Béjart" pour le fonctionnement 2024 ;

- 2.000,00 EUR à l'asbl "Association belge des Athées" pour le fonctionnement 2024 ;

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 1.100,00 EUR à l'asbl "Lundi d'Orgue" pour le fonctionnement 2024 ;

- 850,00 EUR à l'asbl "Ordre du Faro" pour le fonctionnement 2024 ;

- 2.500,00 EUR à l'asbl "Feed The Culture" pour le fonctionnement 2024 ;

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 5.000,00 EUR à la fondation d'utilité public "Fondation Maurice Béjart" pour le fonctionnement 2024 ;

- 5.000,00 EUR à l'asbl "Zoart" pour le fonctionnement 2024 ;

- 5.500,00 EUR à l'asbl "Contredanse" pour le fonctionnement 2024 ;

- 1.000,00 EUR à l'asbl "Organum Novum" pour le fonctionnement 2024 ;

- 1.500,00 EUR à l'asbl "Cercle d'Histoire de Bruxelles" pour le fonctionnement 2024 ;

- 3.000,00 EUR à l'asbl "E²" pour le fonctionnement 2024 ;

* à l'article 77210/43501 du budget ordinaire 2024 :

- 50.000,00 EUR à l'établissement public Théâtre Royal de la Monnaie pour le fonctionnement 2024.

[58] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2589424 \(R\)](#)

Tourisme.- Asbl "Brussels By Night Federation".- Subside : 85.000,00 EUR.

Octroi d'un subside spécifique de 85.000,00 EUR à l'asbl "Brussels By Night Federation" pour l'appel à projet "Brussels Open Airs 2024".- Articles 56110/33202 (55.000,00 EUR) et 76201/33202 (30.000,00 EUR) du budget ordinaire 2024.

[59] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2585348 \(R\)](#)

Tourisme.- Asbl "Maison du Spectacle La Bellone".- Subside complémentaire de fonctionnement : 20.000,00 EUR.

Octroi d'un subside complémentaire de fonctionnement de 20.000,00 EUR à l'asbl "Maison du Spectacle La Bellone".- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2024.

- [60] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2586634 \(R\)](#)
Tourisme 2024.- Convention de partenariat entre la Ville, le CPAS et l'asbl "Rock The City".
Convention de partenariat entre la Ville, le CPAS de la Ville et l'asbl "Rock The City", qui a pour objet de définir l'aide financière apportée par la Ville à l'asbl dans le cadre de ses missions.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Mutyebele

- [61] **Secrétaire** - Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - [2587320 \(R\)](#)
Egalité des Chances.- Subsidés.- Montant total : 43.500,00 EUR.
Octroi des subsides aux associations suivantes pour un montant total de 43.500,00 EUR et réparti comme suit :
- HAap 15 "Fratriha" asbl (441.427.501) : 5000,00 EUR ;
- HAap 21 "Musée juif de Belgique" asbl (437.722.594) : 7.500,00 EUR ;
- HAap 22 "Born 2 B Cheap" asbl (875.636.024) : 10.000,00 EUR ;
- HAap 23 "Espace culture et développement" asbl (628.538.422) : 12.000,00 EUR ;
- HAap 24 "Les Grands Carmes" asbl (787.575.167) : 7.500,00 EUR ;
- HAap 25 "Sequenza" asbl (464.734.324) : 1.500,00 EUR.
Article 84201/33202 du budget ordinaire de 2024 (Eng : 24/019852).
-
- [62] **Secrétaire** - Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - [2589078 \(R\)](#)
Subsidés.- HAap#3 projets.- Modification de la décision n° 39 du Conseil communal du 11/03/2024.
Modification, suite à une modification d'attribution, de la décision n° 39 du Conseil communal du 11/03/2024 comme suit :
- HAap 11 "Brussels Major Events" asbl (843.724.212) : 48.855,00 EUR ;
- HAap 26 "Rainbow Corporate & Pride" asbl (791.416.070) : 1.145,00 EUR.
-
- [63] **Régie foncière & Affaires économiques** - Valorisation patrimoine - - [2585296 \(R\)](#)
Palais du Midi.- Fin de baux.- Convention avec la STIB.
Convention avec la STIB concernant la sous-traitance RCPD.
-
- [64] **Régie foncière & Affaires économiques** - Opérations immobilières - - [2585119 \(R\)](#)
Concession de services.- Exploitation du restaurant, de l'espace réception/bar et des terrasses attenantes du Brucity.- Avenant n° 2.- Modification du contrat de concession.
Avenant n° 2 au contrat de concession ci-joint entre la Ville de Bruxelles et la srl "BRU58" pour l'exploitation du restaurant, de l'espace réception/bar et des terrasses attenantes du Brucity.- Modification non substantielle à la concession: transfert des actions détenues par les srl "Les Jardins Suspendus" et "Les Organisateurs".
-
- [65] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2586348 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2024/014.- Marché public de services ayant pour objet l'égalité des genres dans l'architecture et l'espace public.- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2024/014.- Dépense de 143.000,00 EUR TVA comprise.- Consultation de 3 opérateurs économiques.- Article 13766/74760 du budget extraordinaire de 2024.- Projet d'investissement n° LM66-4-2024.- Emprunt : article 13703/96151.- Prendre pour information la décision n° 404 du Collège du 28/03/2024, en application de l'article 234, paragraphe 3 de la nouvelle loi communale.
-
- [66] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2586810 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2024/107.- Marché public de travaux ayant pour objet l'installation d'une nouvelle cuisine au Centre des Jeunes Ren'arts, rue des Renards 10 à 1000 Bruxelles.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 6.798,39 EUR TVA comprise.- Article 76110/72460 du budget extraordinaire de 2024.- Chantier n° 221315.- Projet d'investissement n° FH10-3-2024.- Emprunt : article 76103/96151.- Prendre pour information la décision n° 445 du Collège du 11/04/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-

- [67] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2585476 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2024/112.- Marché public de travaux ayant pour objet le remplacement d'un compteur électrique à la crèche Ernest Salu, rue de Molenbeek 38 à 1020 Bruxelles.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 2.016,47 EUR TVA comprise.- Article 84407/72460 du budget extraordinaire de 2024.- Chantier n° 221216.- Projet d'investissement n° FH07-60-2018.- Emprunt : article 84403/96151.- Prendre pour information la décision n° 295 du Collège du 28/03/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [68] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2575606 \(R\)](#)
Ecole primaire des Eburons.- Marché pour compte.- Rénovation des sanitaires.- Dossier n° OPP/2023/470.
Cahier spécial des charges n° OPP/2023/470.- Dépense de 174.764,18 EUR hors TVA, soit 185.250,03 EUR TVA comprise, la différence entre ce montant et le montant initial à ADT Construct est de 35.926,33 EUR TVA comprise et sera payée à l'adjudicataire du marché pour compte de la Ville qui récupèrera ces sommes auprès de l'adjudicataire défaillant, à savoir ADT Construct.- Article 70008/72360 du budget extraordinaire de 2022 (crédit reporté) et de 2024 (projet n° FH08-2-2021).- Emprunt : article 70003/96151.- Recette : via indemnité.- Prendre pour information la décision n° 628 du Collège du 11/04/2024, en application de l'article 236, alinéa 2 de la nouvelle loi communale.
-
- [69] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2587002 \(R\)](#)
Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR (hors TVA).- Budget extraordinaire.
Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 10.291,05 EUR, TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire 2024.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 450 du Collège du 11/04/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [70] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2583903 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2024/093.- Marché public de travaux ayant pour objet la réparation de deux grilles motorisées défectueuses à l'Athénée Marguerite Yourcenar, y compris le remplacement des moteurs et la connexion à l'alarme incendie de l'école, rue Claessens 10-12 à 1020 Bruxelles.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 8.056,00 EUR, TVA comprise.- Article 70008/72460 du budget extraordinaire de 2024.- Chantier n° 221124.- Projet d'investissement n° FH08-162-2009.- Emprunt : article 70003/96151.- Prendre pour information la décision n° 399 du Collège du 28/03/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [71] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2586741 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2024/132.- Marché public de travaux ayant pour objet l'installation d'un système de caméras de surveillance au "Lycée Dachsbeck", rue de la Paille 24 à 1000 Bruxelles.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 30.952,16 EUR, TVA comprise.- Article 70008/72460 du budget extraordinaire de 2024.- Chantier n° 221306.- Projet d'investissement n° FH08-162-2009.- Emprunt : article 70003/96151.- Prendre pour information la décision n° 444 du Collège du 11/04/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [72] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2588121 \(R\)](#)
Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR (hors TVA).- Budget extraordinaire.
Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 36.253,91 EUR, TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire 2024.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 453 du Collège du 11/04/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [73] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2571703 \(R\)](#)
Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR (hors TVA).- Budget extraordinaire.
Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 32.978,28 EUR, TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire 2024.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 417 du Collège du 11/04/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Maes

- [74] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Planification - [2574493](#) (R)

PPAS n° 44-43 "Place du Samedi" - PPAS n° 80-41 "Orts-Devaux" - PPAS n° 25-10/25-11 "Place Saint-Géry" - PPAS n° 48-30 "Renards".- Abrogations totales.- Mise à l'enquête publique

1) Prendre connaissance des avis émis dans les délais de l'administration régionale en charge de la planification territoriale (perspective.brussels) et de Bruxelles Environnement pour les projets d'abrogation totale et définitive des PPAS "Place du Samedi" n° 44-43, "Orts-Devaux" n° 80-41, "Place Saint-Géry" n° 25-10/25-11 et "Renards" n° 48-30.- 2) Estimer au vu de ces avis que les abrogations totales des PPAS "Place du Samedi" n° 44-43, "Orts-Devaux" n° 80-41, "Place Saint-Géry" n° 25-10/25-11, et "Renards" n° 48-30 sont justifiées et ne doivent pas faire l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales, au regard des rapports d'abrogation totale avec évaluations des incidences.- 3) Soumettre les projets d'abrogation totale et définitive des PPAS "Place du Samedi" n° 44-43, "Orts-Devaux" n° 80-41, "Place Saint-Géry" n° 25-10/25-11, et "Renards" n° 48-30 à enquêtes publiques conformément aux articles 48 et 49 du COBAT.- 4) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'accomplissement des formalités légales.

- [75] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie - [2587937](#) (R)

Convention en vue d'encadrer l'aménagement et la gestion d'un nouveau passage public sur sol privé reliant le Kempendelle et la rue du Witloof ainsi que de préciser les droits et obligations de chaque partie.

1) Principe de la création d'un passage public sur sol privé reliant le Kempendelle et la rue du Witloof.- 2) Convention entre la sa Pallet et la Ville de Bruxelles relative à la connexion entre le sentier Kempendelle et la rue du Witloof.

- [76] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie - [2586433](#) (R)

Quai aux Briques, 38-40.- Plan de modification d'alignement et de désaffectation n° 7517.- Adoption définitive.

Adoption définitive du plan de modification d'alignement n° 7517.

- [77] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2586269](#) (R)

Dossier n° OPP/2024/116.- Marché public de travaux ayant pour objet le remplacement des pompes de la fontaine De Brouckère - square Jean Palfyn à 1020 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 15.809,86 EUR TVA comprise.- Article 77366/72460 du budget extraordinaire de 2024.- Chantier n° 221241.- Projet d'investissement n° GCB06-32-2014.- Emprunt : article 77303/96151.- Prendre pour information la décision n° 306 du Collège du 28/03/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Questions

- [78] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2588258](#) (R)

Question de M. VANDEN BORRE, Conseiller communal.

Question concernant l'état du dossier sur les partenariats locaux de prévention sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

- [79] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2590290](#) (R)

Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.

Question concernant la préservation totale du site du Donderberg.

- [80] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2590291](#) (R)

Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.

Question concernant l'organisation du stationnement sur le boulevard Maurice Lemonnier.